

Plusieurs de nos Établissements ont négligé de se conformer à ces instructions, et leurs demandes arrivent à peu près à toutes les époques de l'année, de telle sorte que, comme il ne peut se faire à la Monnaie qu'une commande générale, les colonies qui ont écrit en temps opportun souffrent du retard que les autres apportent à faire connaître leurs besoins.

Je ne saurais admettre que cet état de choses dure plus longtemps.

Je vous prie, en conséquence, de rappeler à qui de droit les instructions prescrites dont je viens de relever l'inexécution, et de tenir rigoureusement la main à ce que désormais elles soient suivies à la lettre.

Il arrive également que certaines colonies renvoient à la métropole des quantités plus ou moins considérables de timbres-poste, parcequ'ils sont scellés les uns aux autres et ne peuvent être employés en cet état.

Je vous recommande expressément de veiller à ce que ces renvois n'aient plus lieu à l'avenir; mon département ne saurait tirer aucun parti des timbres-poste qui lui sont renvoyés dans ces conditions; ils constituent une perte sèche pour la colonie qui les renvoie et en paie le transport.

Les timbres collés, par les chaleurs où l'humidité, reprendraient vraisemblablement leur premier état si on les faisait tremper dans l'eau; ils pourraient être regommés ensuite. Au cas où ils seraient reconnus absolument hors de service, on devrait les incinérer, en faisant constater les quantités détruites par la commission qui a présidé à leur prise en charge.

Quelques colonies ont demandé des timbres-poste autres que ceux qui sont ordinairement adressés. Vous voudrez bien faire comprendre, dans la première demande qui sera faite, les timbres nouveaux dont l'utilité aura été reconnue. Une démarche sera tentée pour les obtenir de la Monnaie.

Les seuls timbres en usage en France sont les suivants :

0<sup>f</sup>01 — 0<sup>f</sup>02 — 0<sup>f</sup>04 — 0<sup>f</sup>05 — 0<sup>f</sup>10 — 0<sup>f</sup>15 — 0<sup>f</sup>25 — 0<sup>f</sup>30 — 0<sup>f</sup>40 —  
0<sup>f</sup>80 et 5<sup>f</sup>00.

Je vous rappelle, en terminant, que vous ne devez pas omettre de m'adresser un récépissé des timbres qui vous ont été envoyés.

Recevez, etc.

• Pour le Ministre de la marine et des colonies.  
et par son ordre :

Pour le Directeur des colonies :

*Le Sous-Directeur,*

Signé : A. MICHAUX.